

**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT ANNUEL
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
SUR LES VOIES COMMUNALES**

Le MAIRE de la Commune de JUVISY SUR ORGE,

VU l'article L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Pénal notamment l'article R 610-1 et suivants,
VU les articles R 417-10 et R 411-8 du Code de la Route,

VU l'arrêté municipal 2015/060 du 10 février 2015 réglementant le stationnement en centre-ville, entre-voies et quartier Seine ;

CONSIDERANT les travaux sur réseaux électriques réalisés par l'entreprise **EIFFAGE ENERGIE** – 14 rue Gustave Eiffel 91100 CORBEIL ;

ARRETE

Article 1 : L'entreprise **EIFFAGE ENERGIE** est autorisée à occuper le domaine public communal lors de l'exécution de ses interventions.

Article 2 : Durant ces interventions,

- le stationnement est interdit et déclaré gênant aux abords du chantier
- la circulation est interdite ou restreinte avec mise en place d'alternat manuel ou par feux tricolores.

**CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES
DU 1^{ER} JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018**

Article 3 : Les usagers sont tenus informés de ce qui précède par la mise en place par les soins de l'entreprise **EIFFAGE ENERGIE** de la signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur.

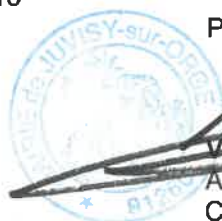
Article 4 : L'entreprise a, de jour comme de nuit, la charge de la signalisation de ses chantiers et de leurs dépendances. L'entreprise **EIFFAGE ENERGIE** est responsable des accidents et de leurs conséquences pouvant survenir par défaut de non-conformité de cette signalisation.

Article 5 : Les automobilistes qui ne respectent pas ces dispositions sont passibles de sanctions au regard des articles R 417-10 et R 411-8 du Code de la Route, notamment par une demande d'enlèvement des véhicules en infraction.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Juvisy-sur-Orge, Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

A Juvisy-sur-Orge, le 15 janvier 2018

Par délégation du Maire,



Virginie FALGUIERES

Adjointe au Maire chargée des Travaux, du Cadre de Vie et de l'Environnement.